

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Promotion - Directeurs d'école Question écrite n° 26118

## Texte de la question

Mme Béatrice Descamps alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la promotion du corps des personnels de direction de l'éducation nationale. L'arrêté du 3 janvier 2019 réduit les chances de promotions à la hors classe avec un taux de 8,25 %, contre 17 % pour les enseignants et 31 % pour les inspecteurs. Ainsi, et suite à la consultation des directeurs d'école, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement entend entreprendre pour relever l'accroissement du taux de promotion à la hors classe pour 2020.

## Données clés

Auteur : Mme Béatrice Descamps

Circonscription: Nord (21e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 26118

Rubrique: Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>28 janvier 2020</u>, page 534 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)